

PLAN CANICULE

- Le CCAS de la Ville de Grésy-sur-Aix invite les personnes fragilisées à **s'inscrire sur le registre nominatif "Plan canicule"**.
- Sont concernées les personnes âgées de plus de 65 ans, les personnes en situation de handicap lorsqu'elles sont fragiles et isolées et qu'elles vivent à leur domicile.
- L'inscription doit être effectuée par la personne elle-même ou par son représentant légal ou par un tiers (proches, bénévoles, professionnels : service d'aide à domicile, services sociaux, etc).
- La demande auprès de la mairie peut se faire : par écrit : 1 place de la mairie 73100 – Grésy-sur-Aix par mail ; accueil@gresy-sur-aix.fr ou par téléphone : **04 79 34 80 50**
- *Les données figurant sur ce registre sont limitées exclusivement à l'identité et à la situation à domicile de la personne inscrite, laquelle dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations la concernant.*
- *La confidentialité et la sécurité des renseignements collectés sont préservées.*